

DECISION N°

18220233

/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du

21 JUIN 2022

Portant ouverture du concours d'entrée en **Troisième Année** de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda (**ENSPB**), et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2022/2023.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la constitution;
 - Vu la loi n° 005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'enseignement Supérieur;
 - Vu le décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
 - Vu le décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 fixant les dispositions communes aux Universités;
 - Vu le décret n° 2010/371 du 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
 - Vu le décret n° 2011/045 du 08 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;
 - Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
 - Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant nomination de membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
 - Vu le décret n° 2013/0891 / PM du 12 Mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur;
 - Vu le décret n° 2015/434 du 02 Octobre 2015 portant remaniement du gouvernement;
 - Vu le décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2017 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda;
 - Vu le décret n° 2017/581 du 24 Novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda;
 - Vu le décret n° 2017/582 du 24 Novembre 2017 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/45 du 8 Mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
 - Vu le décret n° 2018/074 du 29 Janvier 2018 portant nomination des responsables dans certaines Universités d'État ;
 - Vu le décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement;
 - Vu le décret n° 2018/191 du 02 Mars 2018 portant remaniement ministériel;
 - Vu le décret n° 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 Mars 2022 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Facultés, Ecoles et Instituts des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2022/2023.
- Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda ;

DECIDE :

Article 1: Un concours d'entrée sur **étude des dossiers** est ouvert pour la **troisième année** d'études du cycle des Ingénieurs de Conception (M.Eng, classé comme BACC + 5) de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Bamenda pour l'année académique 2022/2023 dans les filières et programmes suivants:

N/S	Filière	Programmes	Nombres de Places
1	Génie Chimique et Biologique	Génie biomédical et maintenance des équipements biomédicaux	100
		Biotechnologie et Génie des procédés alimentaires	
2	Génie Civil et Architecture	Génie Civil	
3	Génie Informatique	Génie Informatique	
4	Génie Electrique Et Electronique	Génie Electrique Et Electronique	
5	Génie Mécanique Et Industriel	Génie Mécanique	
6	Génie Minier et Minéral	Génie Minier et Minéral	
7	Génie Pétrolier	Génie Pétrolier	100
	TOTAL		

Article 2: Tous les candidats retenus qui entreront en troisième année de cet Institut seront tenus de payer des frais de formation fixés par le Conseil d'Administration de l'Université de Bamenda, en plus des frais d'inscriptions annuels à l'université, jusqu'à la fin du cycle d'ingénieurs de Conception (M.Eng).

Article 3: Le concours d'entrée est ouvert aux candidats Camerounais et étrangers des deux sexes. Les candidats étrangers paieront des frais supérieurs, sauf dispositions contraires (*bien vouloir visiter notre site internet www.nahpi.cm pour plus d'informations*). Les candidats doivent être titulaires d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), d'une Licence Technologique (L.Tech) ou Licence Professionnelle en Ingénierie ou Technologie dans le programme concerné. Les personnes possédant un diplôme de Licence dans une **filière scientifique pertinente** et ayant obtenu au moins la moyenne en Mathématique au Probatoire et/ou Baccalauréat, ainsi que ceux/celles titulaires d'un Diplôme de DIPET I ou DIPET II ayant présenté une autorisation de mise en stage (pour les fonctionnaires) sont autorisés à concourir.

Article 4: Des cours de remise à niveau pourront être prescrits aux étudiants admis, en cas de besoin.

Article 5: Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes:

- Un reçu contre paiement de vingt mille (20 000) FCFA sous forme de frais d'inscription non remboursables au compte bancaire de NAHPI délivrés par la Banque UBA au code bancaire 10033, le code d'agence 05204 et au numéro de compte 0400400009038. **Aucune autre forme de paiement n'est acceptée; Le paiement de ces frais d'inscription est le prérequis pour l'inscription en ligne.**
- La soumission et la confirmation par le candidat du formulaire d'inscription en ligne dûment rempli, à l'adresse www.nahpi.cm après paiement des frais d'inscription ci-dessus mentionnés. La soumission et la confirmation de ce formulaire permettra au candidat de télécharger et d'imprimer le **récépissé d'inscription (Acceptance Slip)** qui sera soumis avec les autres documents listés ci-dessous, **au plus tard le 13 Septembre 2022.**
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois;
- Un certificat médical délivré par un médecin d'État datant de moins de trois (03) mois;
- Une copie certifiée conforme du diplôme d'entrée ou une attestation de réussite, le cas échéant;
- Une copie certifiée conforme du certificat GCE A / L ou du Baccalauréat ou du diplôme GCE Technical A / L ou du Baccalauréat Technique et Industriel, selon le cas;

- Copies certifiées conformes des relevés de notes des dernières années d'études à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur ayant délivré le certificat ou l'attestation de réussite;
- Un curriculum vitae;
- Quatre photos d'identité (4x4);
- Une enveloppe timbrée à 400frs à l'adresse du candidat.

Article 6: Les dossiers complets de candidature doivent être déposés au bureau du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Bamenda à **Bambili**, ou dans l'un ou l'autre des Chefs-lieux des délégations régionales des Enseignements Secondaires à **Bamenda, Yaoundé, Douala, Bafoussam ou Buea** uniquement, **au plus tard le 13 Septembre 2023**. Les dossiers incomplets et ceux qui ne respecteront pas le délai ci-dessus seront purement et simplement rejetés.

Article 7: L'évaluation du concours d'entrée se fera par étude de dossiers et prendra en considération les éléments suivants:

a) La mention obtenue au diplôme d'entrée : 50/100 ; b) La Pertinence du diplôme d'entrée ou de grade: 30/100 ; c) L'âge du candidat: 10/100 ; d) Durée des études pour l'obtention du diplôme ou grade d'entrée: 10/100.

Article 8: Un jury désigné par l'autorité compétente établira par ordre de mérite la liste des candidats retenus par programme et la soumettra dans le strict respect, au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur pour publication.

Article 9: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique et le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité sont chacun chargés en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision qui sera enregistrée et publiée en anglais et en français partout où besoin sera.

**MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**



Jacques FAME NDONGO